



DÉLIBÉRATION N°049/2023

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 septembre 2023

DEPARTEMENT  
LOT-ET-GARONNE

**L'an deux mille vingt-trois, le onze septembre à vingt heures,**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur LAGAÛZERE Gilles.

**Date de la convocation** : 05/09/2023

**Date de la publication** : 05/09/2023

**Secrétaire de séance** : Madame Sylviane FABRE

**Nombre de conseillers** : 23

**En exercice** : 23

**Étaient présents** : M. et Mme LAGAÛZERE Gilles – RESSIOT Didier – MILANESE Antoine – FABRE Sylviane - COUZIGOU Laurent - BELLOC Brigitte - DILMAN Patrick - DE MARCHI Céline- POLONI Pascal - BAGES-LIMOGES Carine - JADAS Christian - Pierre VALADE - ALLARD Aurélie - MACHEFE Thomas - MOHAND O'AMAR Abdelbaki – DALL ANESE Lisa - SICARD Christine - BROUILLON Monique.

Formant la majorité en exercice.

**Excusés** : M. et Mme CAPRAIS Dominique, CAMBE Thierry, Thierry DUBERNET, RESSES Lisa

**Absents** : Mme TILLOS Marie-Hélène.

**Procuration** : Mme CAPRAIS Dominique à M. MOHAND O'AMAR Abdelbaki  
M. Thierry DUBERNET à M. Christian JADAS  
M. CAMBE Thierry à M. RESSIOT Didier  
Mme RESSES Lisa à Mme DALL ANESE Lisa

Présents : 18

Procurations : 4

Votants : 22

Pour : 22

Contre :

Abstention :

**DÉLIBÉRATION N° 049/2023 OBJET : RÉINFORMATISATION DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE, CRÉATION D'UN ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC NOUVELLE AQUITAINE DANS LE CADRE DE LA DOTATION GÉNÉRALE DE DÉCENTRALISATION.**

Monsieur le Maire donne lecture de l'exposé suivant :

L'outil informatique est indispensable, tant dans nos vies privées que professionnelles, pour communiquer, informer, proposer des services...

Le poste informatique situé dans le bureau qui sert de serveur étant obsolète, les risques de dysfonctionnement deviennent de plus en plus importants et omniprésents. Il faut donc renouveler le matériel informatique du bureau. Cette ré-informatisation a pour objectif de donner à l'équipe des outils performants, rapides et fiables.

Au cours de ses permanences, la responsable de la bibliothèque Intercommunale Saint Exupéry a constaté que beaucoup d'habitants de Sainte Bazeille et de l'intercommunalité étaient en difficulté face au numérique. Absence d'intérêt, manque de moyens ou de compétences... Les raisons de cette réalité sont nombreuses et constituent un frein à l'accès aux services publics dématérialisés.

Afin de favoriser l'inclusion numérique, la commune souhaite créer un Espace Public Numérique (E.P.N.) dans les locaux de la bibliothèque. Cet espace ouvert à tout public sera équipé en informatique, et connecté à Internet.

La responsable de la bibliothèque accompagnera les personnes dans l'utilisation du numérique (initiation à internet, initiation à l'outil informatique, utilisation d'une tablette...) et la réalisation de leurs projets. Elle a demandé une habilitation « Aidant connect » auprès de <https://aidantsconnect.beta.gouv.fr/>

Cet EPN s'adressera gratuitement à tous les publics (aux seniors, aux demandeurs d'emploi, aux jeunes...)

A travers cet espace public numérique, les objectifs poursuivis sont :

- De permettre l'accès au numérique au plus grand nombre;
- De favoriser l'autonomie numérique du plus grand nombre;
- D'accompagner les habitants de Sainte Bazeille et de l'Intercommunalité dans leurs usages numériques;
- De favoriser l'insertion, l'évolution des compétences en matière de numérique ;
- De développer l'animation numérique et favoriser l'émergence de projets numériques locaux avec des partenaires du territoire (associations, déploiement des Pass Numériques,etc...)

La bibliothèque intercommunale Saint Exupéry souhaite proposer une bibliothèque innovante qui intègre les usages numériques :

- Accompagner la population aux usages numériques
- Développer les compétences de la population dans le domaine numérique
- Développer et promouvoir les services numériques interactifs auprès des citoyens (e-administration)
- Porter une attention particulière au public jeunesse et adolescent en proposant un espace numérique convivial avec un accompagnement adapté et responsable (citoyenneté numérique)
- Valoriser la sphère culturelle non marchande qui se développe sur le WEB,
- Accompagner la population empêchée dans leurs démarches e-administratives directement à domicile.

Pour ces objectifs, la bibliothèque a besoin de nouveaux matériels, le montant prévisionnel de l'opération est de **6 072,54 € H.T.**

Il est possible de solliciter une aide financière auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation, pour mener à bien cette opération.

**Le plan de financement est le suivant :**

CHARGES	Montant HT	PRODUITS	Montant HT
Matériel informatique Bibliothèque	3283,20 €	Etat : DRAC (DGD) (60%)	3643,52 €
Matériel informatique EPN	2557,60 €	Autofinancement (40%)	2429,02 €
Mobilier informatique EPN	231,74 €		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>6 072.54 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>6 072.54 €</b>

**Le Conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE :**

- De **SOLLICITER** l'aide de la Direction Régionale des Affaires Culturelles ;
- D'**APPROUVER** le plan de financement prévisionnel,
- De **S'ENGAGER** à réunir tous les financements nécessaires à l'exécution du projet TTC sur le budget N de la Commune,
- De **PRÉCISER** que la Commune récupère la TVA et qu'elle s'engage à la préfinancer,
- De **PRÉCISER** que le SIRET de la Commune est : 214 702 334 00019,
- D'**AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif au projet et à transmettre le RIB de la Commune à la DRAC-Nouvelle Aquitaine pour le versement de la subvention.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET ANS SUSDITS.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 12/09/2023 et de l'affichage en date du 12/09/2023 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Sainte Bazeille, le 12/09/2023  
Extrait certifié conforme

La secrétaire de séance,  
Sylviane FABRE



Le Maire,  
Gilles LAGAÜZÈRE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de transmission en Préfecture.

**AR Prefecture**

047-214702334-20230912-049\_2023-DE  
Reçu le 12/09/2023

